



Ville de Mèze

N° 439

ARRÊTE MUNICIPAL

DEMANAGEMENT RUE DE LA MEDITERRANEE

Le Maire de la ville de MEZE,

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

VU, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25

VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

VU, la demande sollicitée par la société « SARL OMONT ET CIE », sise Avenue des eaux blanches 34110 FRONTIGNAN, représentée par Mme RICARD Ghislaine.

Considérant, qu'il est nécessaire, en raison d'un déménagement le 17 et 18 Août 2023 devant le 2 et 2 bis rue la Méditerranée, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement de cette opération et d'éviter tout risque d'accident.

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement est interdit sur deux places de parking en zone blanche, située devant le 2 et 2 bis rue de la Méditerranée, Le stationnement est réservé au véhicule du permissionnaire, le 17 et 18 Août 2023, de 7h00 à 20h00.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum par le service logistique de la Mairie de MEZE.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant minimum conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 04 Août 2023.

Le Maire

Thierry BAEZA.

